



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Cette Fiche de Données de Sécurité (FDS) a été créée conformément aux exigences : du règlement (CE) n°1907/2006 (en particulier tel que modifié par le règlement (UE) 2020/878 de la Commission concernant les FDS) et du règlement (CE) n°1272/2008 (CLP).

Date 06-mai-2026
d'émission

Date de révision 19-mai-2026

Numéro de révision 1.01

:

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Identificateur de produit

C-91894976-003_PGP_CLPR7_EUR

Nom du produit

PGP ANTICAL DÉTARTRANT NETTOYANT DÉSINFECTANT NETTOYANT
DÉSINFECTANT ANTI-CALCAIRE POUR SANITAIRES

Forme du produit

Mélange

Substance pure/mélange

Mélange

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation recommandée

Réservé aux utilisateurs professionnels

Utilisations déconseillées

Aucune information disponible

Groupe d'utilisateurs principaux

SU 22 - Usages professionnels

Catégorie de produit

Agent nettoyant biocide pour salles de bains

Catégorie d'utilisation

PC8 - Produits biocides (par exemple désinfectants, pesticides)

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur

FRANCE

Procter & Gamble France S.A.S. 163 quai
Aulagnier – 92665 Asnières Cedex
(France)
Tel. 0800 900 251 (pour utilisateurs
professionnels)

BELGIQUE ET LUXEMBOURG

PROCTER & GAMBLE DCE bvba/sprl -
Belgium Distr. Div. - Temselaan 100 –
1853 Strombeek-Bever (Belgique)
Adresse postale: PROCTER & GAMBLE
DCE bvba/sprl - Belgium Distr. Div. - Boîte
postale 81 – 1090 Bruxelles (Belgique)
Tél: 0800/15178 (pour utilisateurs
professionnels)
Tél: 0800/12545 (pour consommateurs)

Courriel : FRANCE :

service.france@pgprof.com

BELGIQUE / LUXEMBOURG :

customerservice@pgprof.com

Pour plus d'informations, contacter

Adresse e-mail

Fabricant

P&G Gattatico Plant

Via dell'Industria 31, 42043 Gattatico, Italy

Tel: +39-0522-471-1

Fax: +39-0522-471-201

customerservice@pgprof.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'appel d'urgence

France : N° d'appel d'urgence Orfila - +33 (0) 1 45 42 59 59
Belgique : Centre Antipoison - Tél: +32 (0) 70/245.245
Luxembourg : Centre Antipoison - Tél: (+352) 8002-5500

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement

(CE) n° 1272/2008 [CLP]

Corrosion/irritation cutanée	Catégorie 2 - (H315)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Catégorie 1 - (H318)
Corrosif pour les métaux	Catégorie 1 - (H290)

2.2. Éléments d'étiquetage



Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H315 - Provoque une irritation cutanée

H318 - Provoque de graves lésions des yeux

H290 - Peut être corrosif pour les métaux

Conseils de prudence - UE (par 28, 1272/2008)

P102 - Tenir hors de portée des enfants

P260 - Ne pas respirer les aérosols

P305 + P351 + P338 - EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes.

Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

P310 - Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin

P101 - En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette

P302 + P352 - EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau

2.3. Autres dangers

PBT & vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0,1$ %

Informations relatives aux
perturbateurs endocriniens

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté à une concentration $\geq 0,1$ %

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

non applicable

3.2 Mélanges

Nom chimique	Numéros CAS	% massique	Numéro d'enregistrement REACH	Numéros CE (Numéro index)	Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Limite de concentration spécifique (LCS)	Facteur M	Facteur M (long terme)	Estimation de la toxicité aiguë
Formic Acid	64-18-6	=>3 - <5	01-2119491 174-37	200-579-1	Acute Tox. 3 (Inhalation:vapour) (H331) Acute Tox. 4 (Oral) (H302) EUH071 Eye Dam. 1 (H318) Flam. Liq. 3 (H226) Met. Corr. 1 (H290) Skin Corr. 1A (H314)	Eye Dam. 1 :: 10%<=C<100% Eye Irrit. 2 :: 2%<=C<10% Flam. Liq. 3 :: 85%<=C<100% Skin Corr. 1A :: 90%<=C<100% Skin Corr. 1B :: 10%<=C<90% Skin Irrit. 2 :: 2%<=C<10%	-	-	Inhalation Vapor: 7.4 mg/l Oral: 500 mg/kg
Deceth-n	26183-52-8	=>2 - <3	Aucune donnée disponible	500-046-6	Acute Tox. 4 (Oral) (H302) Eye Dam. 1 (H318)	-	-	-	-

Texte intégral des phrases H et EUH : voir section 16

Ce produit ne contient pas de substances candidates extrêmement préoccupantes à une concentration $\geq 0,1$ % (règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), article 59).

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Conseils généraux	Présenter cette fiche de données de sécurité au médecin responsable. Consulter immédiatement un médecin.
Inhalation	EN CAS D'INHALATION : transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. (Consulter un médecin en cas de symptômes).
Contact oculaire	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.
Contact avec la peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: laver abondamment à l'eau et au savon. Consulter un médecin en cas de symptômes. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Interrompre l'utilisation du produit.
Ingestion	EN CAS D'INGESTION : NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin ou un centre antipoison.
Protection individuelle du personnel de premiers secours	Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Porter des vêtements de protection individuelle (voir chapitre 8).

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes	Toux et/ ou respiration sifflante. Rougeur. Gonflement des tissus. Démangeaisons. Éternuements. Sécheresse. Douleur. L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale,
------------------	--

nausées, vomissements et diarrhée. Sécrétion excessive. Céphalées. Dyspnée.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Note au médecin Traiter les symptômes.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés Agent chimique sec. Mousse résistant à l'alcool. Dioxyde de carbone (CO₂).

Moyens d'extinction inappropriés Ne pas disperser le produit déversé avec un jet d'eau haute pression.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques dus au produit chimique Aucun(e) en particulier.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipements de protection spéciaux Les pompiers doivent porter un appareil respiratoire autonome et un équipement complet et précautions pour les pompiers de lutte contre l'incendie. Utiliser un équipement de protection individuelle.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Mettre en place une ventilation adaptée. Utiliser l'équipement de protection individuel requis.

Pour les secouristes Utiliser les protections individuelles recommandées dans la Section 8.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Voir la Section 12 pour plus d'informations sur les effets écologiques.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de confinement Mettre la substance absorbée dans des récipients pouvant fermer.

Méthodes de nettoyage Utiliser une matière non combustible du type vermiculite, sable ou terre pour absorber le produit et le placer dans un récipient pour élimination ultérieure. Petites quantités de déversement de liquide :. Déversement important :. Confiner la substance déversée, pomper dans des récipients adaptés. Éliminer cette matière et son récipient en prenant toutes les précautions d'usage, et conformément aux réglementations locales.

Prévention des dangers secondaires Nettoyer les objets et les zones contaminés en respectant à la lettre les réglementations environnementales.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Référence à d'autres rubriques Voir la section 8 pour plus d'informations. Voir la section 13 pour plus d'informations.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils relatifs à la manipulation sans danger Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Utiliser un équipement de protection individuelle.

Remarques générales en matière d'hygiène Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conditions de conservation Conserver/stocker uniquement dans le récipient d'origine. Conserver bien fermé, au frais et

au sec. Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)

Agents détergents/lavants et additifs.

Mesures de gestion des risques (RMM) Les informations exigées sont incluses dans la présente Fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Limites d'exposition

Nom chimique	Union européenne	Autriche	Belgique	Bulgarie	Croatie
Formic Acid	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m ³ ;	TWA-TMW: 5 ppm; TWA-TMW: 9 mg/m ³ ; STEL-KZGW: 5 ppm (); STEL-KZGW: 9 mg/m ³ (); Ceiling: 5 ppm; Ceiling: 9 mg/m ³ ;	TWA: 5 ppm; TWA: 9.5 mg/m ³ ; STEL: 10 ppm; STEL: 19 mg/m ³ ;	TWA: 5 ppm; TWA: 9.0 mg/m ³ ;	TWA-GVI: 5 ppm; TWA-GVI: 9 mg/m ³ ;
Nom chimique	Chypre	République tchèque	Danemark	Estonie	Finlande
Formic Acid	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m ³ ;	TWA: 9 mg/m ³ ; Ceiling: 18 mg/m ³ ;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m ³ ; STEL: 10 ppm; STEL: 18 mg/m ³ ;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m ³ ;	TWA: 3 ppm; TWA: 5 mg/m ³ ; STEL: 10 ppm; STEL: 19 mg/m ³ ;
Nom chimique	France	Allemagne TRGS	Allemagne DFG	Grèce	Hongrie
Formic Acid	TWA-VME: 5 ppm; TWA-VME: 9 mg/m ³ ;	TWA-AGW; 5 ppm (exposure factor 2); TWA-AGW; 9.5 mg/m ³ (exposure factor 2);	TWA-MAK: 5 ppm; I(2); TWA-MAK: 9.5 mg/m ³ ; I(2); Peak: 10 ppm; Peak: 19 mg/m ³ ;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m ³ ;	TWA-AK: 9 mg/m ³ ; TWA-AK: 5 ppm;
Nom chimique	Irlande	Italie MDLPS	Italie AIDII	Lettonie	Lituanie
Formic Acid	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm (calculated); STEL: 27 mg/m ³ (calculated);	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m ³ ;	TWA: 5 ppm; TWA: 9.4 mg/m ³ ; STEL (REL): 10 ppm; STEL (REL): 18.8 mg/m ³ ;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m ³ ;	TWA-IPRD: 5 ppm; TWA-IPRD: 9 mg/m ³ ;
Nom chimique	Luxembourg	Malte	Pays-Bas	Norvège	Pologne
Formic Acid	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m ³ ;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m ³ ;	STEL: 2.7 ppm; STEL: 5 mg/m ³ ;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m ³ ; STEL: 10 ppm (value from the regulation);	TWA-NDS: 5 mg/m ³ ; STEL-NDSCh: 15 mg/m ³ ;
Nom chimique	Portugal	Roumanie	Slovaquie	Slovénie	Espagne
Formic Acid	TWA (VLE-MP): 5 ppm; TWA (VLE-MP): 9 mg/m ³ ; STEL (VLE-CD): 10 ppm;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m ³ ;	TWA: 5 ppm; TWA: 9.0 mg/m ³ ;	TWA: 5 ppm; TWA: 9 mg/m ³ ; STEL: 10 ppm; STEL: 18 mg/m ³ ;	TWA-(VLA-ED): 5 ppm; TWA-(VLA-ED): 9 mg/m ³ ;
Nom chimique	Suède	Suisse	Royaume-Uni	Israel - Occupational Exposure Limits -	Turquie

				TWAs	
Formic Acid	TLV-NGV: 3 ppm; TLV-NGV: 5 mg/m ³ ; STEL (Vägledande KGV): 5 ppm; STEL (Vägledande KGV): 9 mg/m ³ ;	TWA-MAK: 5 ppm; TWA-MAK: 9.5 mg/m ³ ; STEL-KZGW: 10 ppm; STEL-KZGW: 19 mg/m ³ ;	TWA: 5 ppm; TWA: 9.6 mg/m ³ ; STEL: 15 ppm; STEL: 28.8 mg/m ³ ;	5ppmTWA	5ppmTWA 9mg/m ³ TWA

Valeurs limites biologiques d'exposition professionnelle

Ce produit tel qu'expédié ne contient pas de matière dangereuse dont les valeurs limites biologiques auraient été établies par les organismes réglementaires locaux.

Dose dérivée sans effet (DNEL) À long terme.

Nom chimique	Travailleur - cutanée, long terme - systémique	Travailleur – inhalation, long terme – systémique	Travailleur – cutanée, long terme – locale	Travailleur – inhalation, long terme – locale
Formic Acid	-	-	-	9.5 mg/m ³

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – locale	Consommateur – inhalation, long terme – locale et systémique	Consommateur – cutanée, long terme – locale et systémique
Formic Acid	-	6 mg/m ³	-

Nom chimique	Consommateur – orale, long terme – systémique	Consommateur – inhalation, long terme – systémique	Consommateur – cutanée, long terme – systémique
Formic Acid	3 mg/kg bw	6 mg/m ³	3 mg/kg bw/day

Concentration prévisible sans effet (PNEC)

Nom chimique	Eau douce	Eau de mer	Déversement intermittent
Formic Acid	2 mg/L	0.2 mg/L	1 mg/L

Nom chimique	Sédiments d'eau douce	Sédiments marins	Usine de traitement des eaux usées	Terrestre	Air	Oral(e)
Formic Acid	13.4 mg/kg dwt	1.34 mg/kg dwt	7.2 mg/L	1.5 mg/kg dwt	-	-

8.2. Contrôles de l'exposition

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux ou des lunettes étanches.

Protection des mains Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection de la peau et du corps Aucun équipement de protection spécifique exigé.

Protection respiratoire Aucun équipement de protection n'est nécessaire dans les conditions normales d'utilisation. En cas de dépassement des limites d'exposition ou en cas d'irritation, une ventilation et une évacuation peuvent être nécessaires.

Remarques générales en matière d'hygiène	Porter des gants appropriés et un appareil de protection des yeux/du visage. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Il est recommandé de nettoyer régulièrement l'équipement, la zone de travail et les vêtements. Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement	Empêcher que du produit non dilué atteigne les eaux de surface.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	Liquide	
Aspect	Liquide	
Couleur	Coloré	
Odeur	Plaisante (parfum)	
Seuil olfactif	non applicable	
Propriété	Valeurs	Remarques • Méthode
Point de fusion / point de congélation	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Point d'ébullition initial et intervalle d'ébullition	> 95 °C	
Inflammabilité		Sans objet. Cette propriété n'est pas d'application pour les produits liquides
Limites d'inflammabilité dans l'air		Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Limites supérieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Limites inférieures d'inflammabilité ou d'explosivité	Aucune donnée disponible	
Point d'éclair	Pas de point d'éclair jusqu'à l'ébullition.	
Température d'auto-inflammabilité	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Température de décomposition	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
pH	2.2	
Viscosité dynamique	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Hydrosolubilité Solubilité(s)	Soluble dans l'eau Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Coefficient de partage	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Pression de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas d'application pour la sécurité et la classification de ce produit
Densité relative	1 - 1.2	
Densité de vapeur	Aucune donnée disponible	Non disponible. Cette propriété n'est pas

d'application pour la sécurité et la classification de ce produit

9.2. Autres informations

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité
Aucune information disponible

10.1. Réactivité

10.2. Stabilité chimique

Données d'explosion

mécaniques

électrostatiques

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Possibilité de réactions dangereuses Aucun(e) dans des conditions normales de transformation.

10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
----------------------------	--

10.5. Matières incompatibles

Matières incompatibles	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
-------------------------------	--

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	Aucun(e) connu(e) d'après les informations fournies.
--	--

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables

Informations sur le produit

Inhalation	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Peut provoquer une irritation des voies respiratoires.
-------------------	---

Contact oculaire	Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange. Provoque de graves lésions des yeux. Peut provoquer des lésions oculaires irréversibles.
-------------------------	--

Contact avec la peau

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
Provoque une irritation cutanée. (d'après les composants).

Ingestion

Aucune donnée d'essai spécifique n'est disponible pour la substance ou le mélange.
L'ingestion peut entraîner irritation gastro-intestinale, nausées, vomissements et diarrhée.

Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Symptômes

Rougeur. Brûlure. Risque de cécité. Peut provoquer rougeur des yeux ou larmoiements.

Mesures numériques de toxicité

Aucune information disponible

Toxicité aiguë

ETAmél (voie orale)

Informations sur les composants

Nom chimique	DL50 par voie orale	DL50, voie cutanée	CL50 par inhalation
Formic Acid	500 mg/kg bw (Rat)	> 2000 mg/kg bw (OECD 402) (Rat)	7.4 mg/L (Rat - 4 hours - Vapor)
Deceth-n	>300-2000 mg/kg (Rat)	> 2000 mg/kg bw (Rabbit)	-

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

Corrosion/irritation cutanée

Irritant pour la peau.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Risque de lésions oculaires graves.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition unique

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

STOT - exposition répétée

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

D'après les données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur d'autres dangers

11.2.1. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté à une concentration $\geq 0,1$ %.

11.2.2. Autres informations

Autres effets néfastes Aucun(e) connu(e).

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas considérée comme nocif pour les organismes aquatiques. Aucun effet indésirable connu sur le fonctionnement des sites de traitement des eaux en utilisation normale.

Toxicité aiguë

Nom chimique	Algues/végétaux aquatiques	Poisson	Toxicité pour les micro-organismes	Crustacés
Formic Acid	1240 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 72 h)	-	-	365 mg/L (OECD 202; Daphnia magna; 48 h)
Deceth-n	50 mg/L (OECD 201; Desmodesmus subspicatus (green algae); 72 h)	50 mg/L (LC50; OECD 203; Cyprinus carpio (Carp); 96 h)	140 mg/L (activated sludge; Respiration inhibition)	50 mg/L (EC50; OECD 202; Daphnia magna (Water flea); 48 h)

Toxicité chronique

Nom chimique	Toxicité pour les algues	Toxicité pour le poisson	Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	Toxicité pour les micro-organismes	Toxicité envers d'autres organismes
Formic Acid	76.7 mg/L (OECD 201; Raphidocelis subcapitata; 3 d)	90 mg/L (OECD 203; Danio rerio; 4 d)	101 mg/L (OECD 211; Daphnia magna; 21 d)	-	500 mg/L (OECD 209; activated sludge; 0.125 d)

12.2. Persistance et dégradabilité

Persistance et dégradabilité

Nom chimique	Essai de biodégradabilité facile (OCDE 301)	Dégradation abiotique par hydrolyse	Dégradation abiotique par photolyse	Biodégradabilité
Formic Acid	100 % (OECD 301 C; O2; 14 d)	5.1	31	95 (O2; 20 d)
Deceth-n	60 % (; OECD 301B; aerobic; 28 d)	-	-	-

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation

Informations sur les composants

Nom chimique	Coefficient de partage
Formic Acid	-1.9

Nom chimique	Coefficient de partage octanol/eau	Facteur de bioconcentration (BCF)
Formic Acid	1.9 (EU Method A.8)	-

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité dans le sol

Nom chimique	log Koc
Formic Acid	17.8 (< 17.8 (OECD 121; 23°C))
Deceth-n	2000 - 5000

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Évaluation PBT et vPvB

Le produit ne contient aucune substance classée comme PBT ou vPvB à une concentration $\geq 0,1$ %.

12.6. Propriétés perturbatrices endocriniennes

Propriétés perturbatrices endocriniennes

Ce produit ne contient aucun perturbateur endocrinien connu ou suspecté à une concentration $\geq 0,1$ %.

12.7. Autres effets néfastes

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Déchets de résidus/produits inutilisés

Les codes de déchets/désignations de déchets ci-dessous sont conformes au CED. Les déchets doivent être livrés à une entreprise d'élimination des déchets homologuée. Tenir les déchets à l'écart des autres types de déchets jusqu'à leur élimination. Ne pas rejeter les déchets du produit à l'égout. Dans la mesure du possible le recyclage est préférable à l'élimination ou à l'incinération. Emballages vides non nettoyés besoin des mêmes considérations d'élimination que l'emballage rempli. Pour le traitement des déchets, voir les mesures décrites à l'article 8. Éliminer conformément aux réglementations locales.

Emballages contaminés

Ne pas réutiliser les récipients vides.

Codes de déchets/désignations de déchets selon EWC

20 01 29* - détergents contenant des substances dangereuses
15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

Remarque :

L'expéditeur est responsable de l'identification des exemptions éventuelles, y compris les quantités limitées, qui peuvent s'appliquer en fonction de la taille des emballages

IATA

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification

UN1903

14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Formic Acid)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

8

14.4 Groupe d'emballage

III

Description

UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Formic Acid), 8, III

14.5 Dangers pour l'environnement

Non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Dispositions spéciales

A3, A803

Code ERG

8L

IMDG

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Formic Acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Formic Acid), 8, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	223, 274
N° d'urgence	F-A, S-B
14.7 Transport maritime en vrac selon les instruments de l'OMI	Aucune information disponible

RID

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Formic Acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Formic Acid), 8, III
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Code de classification	C9

ADR

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Formic Acid)
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
Description	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Formic Acid), 8, III, (E)
14.5 Dangers pour l'environnement	Non
14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur	
Dispositions spéciales	274
Code de classification	C9
Code de restriction en tunnel	(E)

ADN

14.1 Numéro UN ou numéro d'identification	UN1903
14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU	DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Formic Acid)
Description	UN1903, DÉSINFECTANT LIQUIDE CORROSIF, N.S.A(Formic Acid), 8, III
14.3 Classe(s) de danger pour le transport	8
14.4 Groupe d'emballage	III
14.5 Polluant marin	non réglementé
Code de classification	C9
Étiquette(s) de danger	8
Quantité limitée (LQ)	5 L
Équipements nécessaires	PP, EP

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations nationales

Allemagne

Classe de danger pour le milieu légèrement dangereux pour les organismes aquatiques (WGK 1)
aquatique (WGK)

Pays-Bas

Union européenne

Se reporter à la directive 98/24/CE du 7 avril 1998 concernant la protection de la santé et de la sécurité des travailleurs contre les risques liés à des agents chimiques sur le lieu de travail.

Autorisations et/ou restrictions d'utilisation :

Ce produit ne contient aucune substance soumise à autorisation (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XIV) Ce produit ne contient aucune substance soumise à restrictions (règlement CE n° 1907/2006 « REACH », annexe XVII)

Règlement (CE) n° 648/2004 (règlement relatif aux détergents) Classification et procédure employées pour appliquer la classification à des mélanges selon le Règlement (CE) 1272/2008 [CLP] Règlement concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques (REACH) (CE 1907/2006) Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Polluants organiques persistants

non applicable

Règlement (CE) n° 2024/590 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone

non applicable

UE - Produits Phytopharmaceutiques (1107/2009/CE)

Règlement sur les produits biocides (UE) n° 528/2012 (BPR)

Recommandations du CESIO

Le ou les agents de surface contenus dans cette préparation respectent les critères de biodégradabilité définis dans le règlement (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents. Les données étayant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des États membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande d'un fabricant de détergents.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Rapport sur la sécurité chimique

Aucune évaluation de sécurité chimique n'a été mise en œuvre pour ce mélange conformément au règlement REACH.

RUBRIQUE 16: Autres informations

Signification des abréviations et acronymes utilisés dans la fiche de données de sécurité

Pour le texte intégral des mentions de danger et des conseils de prudence, consulter les rubriques 2 à 15

EUH071 - Corrosif pour les voies respiratoires
H226 - Liquide et vapeurs inflammables
H290 - Peut être corrosif pour les métaux
H302 - Nocif en cas d'ingestion
H314 - Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux
H318 - Provoque de graves lésions des yeux
H319 - Provoque une sévère irritation des yeux
H331 - Toxique par inhalation
H335 - Peut irriter les voies respiratoires

Légende

SVHC : Substances extrêmement préoccupantes pour autorisation :

Légende Rubrique 8 : CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

TWA	TWA (moyenne pondérée en temps)	STEL	STEL (Limite d'exposition à court terme)
Plafond	Valeur limite maximale	Sk*	Désignation « Peau »
DS	Sensibilisant cutané	DFG	Fondation allemande pour la recherche

Méthode de classification	
Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]	Méthode utilisée
Corrosion/irritation cutanée	Méthode de calcul
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Méthode de calcul
Corrosif pour les métaux	Jugement expert et détermination de la force probante des données

Date d'émission : 06-mai-2026

Date de révision 19-mai-2026

Informations supplémentaires Les sels énumérés à la section 3 sans numéro d'enregistrement REACH sont exemptés, sur base de l'Annexe V.

Fiche de données de sécurité conforme au Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

Avis de non-responsabilité

Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont exactes dans l'état actuel de nos connaissances et de nos informations, à la date de publication. Ces informations ne sont fournies qu'à titre indicatif pour assurer la sécurité de la manipulation, de l'utilisation, de la transformation, du stockage, du transport, de l'élimination et de la mise sur le marché de la substance, et ne sauraient être considérées comme une garantie ou une assurance-qualité. Les informations ne concernent que la matière spécifiquement décrite, et sont susceptibles d'être non valables si la matière est employée en combinaison avec toute autre matière ou dans tout autre procédé, à moins que le contraire ne soit précisé dans le texte.

Fin de la Fiche de données de sécurité